



Communiqué

Annonce de 400 suppressions d'emplois et des fermetures des bureaux de Clermont-Ferrand, Caen et Mulhouse.

Avant l'annonce des orientations budgétaires qui devraient être connues aujourd'hui et la confirmation des suppressions de 2350 emplois au Ministère de l'Économie et des Finances, dont 61 emplois à la DGDDI, ce chiffre intégrant la création de 350 emplois pour la nouvelle mission Taxe Poids Lourds (TPL), les médias ont annoncé 400 suppressions d'emplois dans notre administration : les bureaux des Douanes de Clermont-Ferrand, Caen et Mulhouse *feraient les frais de ces économies budgétaires* ! On peut s'étonner de telles annonces médiatiques hier alors même que devait se tenir aujourd'hui un CTR. Nous avons exigé d'avoir des éclaircissements officiels.

Consternée, la CGT a immédiatement téléphoné à la Direction Générale (DG) pour obtenir un démenti de ces informations. Après 30 minutes de discussions et tergiversations, un responsable de la DG a assuré qu'un démenti avait été envoyé à France 3 Auvergne et Europe 1. Il a aussi précisé que *"l'avenir de ces trois bureaux n'était pas figé dans le temps"*... Pour la CGT, alors que devait se tenir aujourd'hui un Comité Technique, c'est une véritable provocation et ces annonces sont probablement des fuites dans la presse pour préparer le terrain.

Tout dialogue social étant devenu inexistant au sein de la DGDDI, nous espérons, le mot est faible, que ce n'est pas par voie de presse que nous allons découvrir dans les semaines à venir les suppressions d'effectifs, les fermetures de services et d'unités que la Direction Générale des Douanes orchestre.

Le SNAD-CGT exige de la DGDDI un communiqué officiel en ligne sur ALADIN pour démentir ces annonces. Cette situation n'est que le reflet du déficit d'information que la Direction Générale des Douanes entretient depuis longtemps tant avec les organisations syndicales qu'avec les agents des Douanes. Faute de démenti, nous considérerons que ces annonces sont fondées et que le dialogue social aura été rompu unilatéralement par la Direction Générale.